

Compte-rendu du conseil municipal du 03 septembre 2026

De la commune de Taponnat-Fleurignac

L'an deux mil vingt-six, le 03 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 août deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Madame Annie TEXTIER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BROUSSE Michelle, DANIEL Thierry, DELAGE Thibault, DELCOURT Christine, GRAEME Nada, HARDY Véronique, JABOUILLE Éliane, JOUX Éric, LAMAZEROLLES Jean-Michel, LIVERTOUX Philippe, MICHAUD Viviane, NAUDON Fabrice, PLU Blandine, POULAIN Renaud, ROUHIER Guy, TEXTIER Annie, VALENTIN Renée

Absent(s) excusé(s) : CHAMPROUX Michel, GODINEAU Maxime

Pouvoirs : CHAMPROUX Michel à JOUX Éric

Invité(s) : GAUDIN Sandrine, LEROY Francis

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
19	17	18

Le quorum étant atteint, Madame Renée VALENTIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 02 juillet 2026
2. Information concernant les décisions du Maire
3. Délibération concernant l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal
4. Délibération concernant l'adoption du règlement intérieur du transport scolaire
5. Délibération concernant la suppression de deux postes administratif (Catégorie A)
6. Délibération concernant l'inscription de crédits supplémentaires en section d'investissement sur le budget principal (DM n°4)
7. Délibération concernant une demande de rétrocession d'une concession au cimetière communal
8. Délibération concernant la cession de la parcelle cadastrée section ZH numéro 219
9. Questions diverses : nomination d'un élu référent handicap / proposition de prêt pour l'achat d'un tracteur-tondeuse / information sur la suppression des boîtes postales jaunes / formation « harcèlement – climat scolaire » / informations sur les ressources humaines / PCS : détermination et définition des référents par zone / informations sur les ressources humaines / mise à jour des registres de sécurité et de l'inventaire des matériels incendies, alarmes, défibrillateurs et contrôles réglementaires, mutuelle communale / informations sur le programme culturel communal / point sur la Communauté de Communes

Avant l'ouverture de la séance, il est procédé à l'approbation du rajout d'une délibération à l'ordre du jour : Mise en place d'une mutuelle communale avec France Mutuelle (18 pour 0 Contre 0 abstention)

Ouverture de la séance à 20h02.

1. Approbation du procès-verbal du 02 juillet 2026

Les procès-verbaux des séances du 02 juillet 2026 est approuvé sans remarques.

➤ 18 pour 0 contre 0 abstention

2. Information concernant les décisions du Maire

Madame la Maire fait part au conseil municipal de deux décisions suite à la réunion du 02 juillet 2026 l'une pour un virement de crédits en section de fonctionnement sur le budget principal pour des écritures d'amortissement (décision n°04) et l'autre en section d'investissement sur le même budget afin d'avoir des crédits suffisants sur l'opération 2604 « Climatisation du cabinet de kiné » pour procéder au règlement de la facture (décision n°05).

3. Adoption du règlement du conseil municipal

Madame la Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame la Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Madame la Maire tient à préciser que dans l'article 9 « L'organisation des débats », elle a rajouté la phrase suivante : « Le Maire se réserve le droit de donner la parole aux membres invités à leur demande et à tout moment du débat. »

➤ 18 pour 0 contre 0 abstention

4. Adoption du règlement intérieur du transport scolaire

Madame la Maire donne la parole à Renée VALENTIN qui explique que suite à une demande des agents intervenant pour le transport scolaire, il a été décidé de l'instauration d'un règlement intérieur du service applicable au 01 septembre 2026.

Après échanges, Madame la Maire demande l'avis au conseil municipal.

➤ 18 pour 0 contre 0 abstention

5. Suppression de deux postes administratifs (Catégorie A)

Madame la Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu du départ d'un fonctionnaire, il convient de supprimer les emplois aux grades d'attaché principal territorial à temps complet et d'attaché territorial à temps complet au service administratif. Le comité social territorial a rendu son avis lors de sa séance du 15 juin 2026.

➤ 18 pour 0 contre 0 abstention

6. Crédits supplémentaires en section d'investissement sur le budget principal (DM n°4)

En vue de l'acquisition d'un tracteur-tondeuse en remplacement du matériel actuel, il est nécessaire de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires en section d'investissement sur le budget principal.

Dépenses

Imputation	Nature	Montant	Section
21	Immobilisations corporelles		Investissement
2157	Matériel et outillage technique		
21573	Matériel et outillage de voirie		
215731	Matériel roulant		

2609	Tracteur-tondeuse	20 000,00	
------	-------------------	-----------	--

Recettes

Imputation	Nature	Montant	Section
16	Emprunts et dettes assimilés		Investissement
1641	Emprunts en euros		
2609	Tracteur-tondeuse	20 000,00	

➤ 18 pour 0 contre 0 abstention

7. Rétrocession d'une concession au cimetière communal

Madame la Maire donne la parole à Guy ROUHIER qui explique les raisons de cette demande de rétrocession.

Vu l'arrêté portant réglementation de la police du cimetière,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur et Madame Albino GONCALVES en date du 08 juillet 2026, domicilié à Chasseneuil-sur-Bonnieure (16260) « 71 Rue Bir'Hakeim » et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 480 en date du 22 janvier 2026

Enregistré en notre mairie, le 22 janvier 2026

Concession temporaire de 30 ans

Au montant réglé de 150 euros

Madame la Maire expose au conseil municipal que Monsieur et Madame Albino GONCALVES, acquéreurs d'une concession trentenaire dans le cimetière communal le 22 janvier 2026, se proposent de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur et Madame Albino GONCALVES déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre remboursement de la somme de 150 euros.

➤ 18 pour 0 contre 0 abstention

8. Cession de la parcelle cadastrée section ZH numéro 219

Avant le début des débats, il est demandé à Véronique HARDY de quitter la salle.

Madame la Maire fait part de la demande d'acquisition de Monsieur et Madame Samuel HARDY concernant la parcelle cadastrée section ZH numéro 219 d'une surface de 1 019m² appartenant à la commune.

Madame la Maire propose de céder la parcelle à 20€ le m² soit un montant de vente de 20 380€.

De plus, cette cession sera établie par acte notarié dont les frais seront pris en charge par les acquéreurs.

➤ 17 pour 0 contre 0 abstention

9. Mise en place d'une mutuelle communale avec France Mutuelle

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer concernant l'instauration d'une mutuelle communale avec France Mutuelle tout en précisant que la commune ne joue qu'un rôle initiateur et de médiateur sans incidence financière sur les finances communales. De plus, l'offre de la mutuelle est ajustée aux besoins des administrés, privés d'une couverture complémentaire santé ou désireux de pouvoir efficacement bénéficier de l'accès aux soins et à une meilleure santé à un prix intéressant. Toutefois, la souscription est exclue aux salariés bénéficiant d'une mutuelle santé collective au sein de leur entreprise ainsi qu'aux travailleurs non-salariés.

➤ 18 pour 0 contre 0 abstention

10. Questions diverses

- Nomination d'un élu référent handicap : Monsieur Renaud POULAIN se porte volontaire.
- Acquisition d'un tracteur-tondeuse : après examen des devis reçus suite aux multiples consultations, le devis de HERRIBERRY est retenu pour un montant hors taxe de 16 650€ et quant à l'emprunt, il sera réalisé auprès du Crédit Mutuel de La Rochefoucauld. Les choix finaux seront actés par décision du Maire.
- Suppression des boîtes postales jaunes : du fait de la baisse de l'envoi de courriers postaux, les services de la Poste ont décidé de supprimer l'ensemble des boîtes postales jaunes à l'exception de celle située à côté de la boulangerie. En cas de besoin, les administrés pourront composer le 3631 ou bien attacher une épingle à linge à leur boîte aux lettres pour indiquer que du courrier est à collecter.
- Subvention du City-stade : la commune vient de percevoir 43 187 euros de subvention de l'Agence Nationale du Sport pour l'acquisition du city-stade.
- Travaux de voirie aux Métayers : Thierry DANIEL informe que les travaux devraient débuter mi-septembre.
- Formation « Harcèlement – climat scolaire » : suite à une demande des agents, une formation « Harcèlement – climat scolaire » est prévue le mercredi 14 octobre 2026 après-midi et sera dispensée par une personne de l'inspection académique.
- Point sur le personnel communal : Gwendoline PAGNOUX a été recrutée au 24 août en tant qu'agent de cantine afin de compenser le temps partiel de Françoise DASNIAS instauré au 01 août 2026. Par ailleurs, le temps de travail de Grégory BROCHARD, agent technique à temps non complet, a été augmenté au 01 septembre, il est désormais à temps complet.
- Point sur la rentrée scolaire : 128 élèves ont fait leur entrée le 01 septembre. De plus, Quentin PAIN, nouvel enseignant a été nommé pour un an pour la 6ème classe. Au cours de la deuxième quinzaine d'août, des travaux demandés par l'équipe enseignante ont été partiellement réalisés. Ils seront poursuivis les mercredis et aux prochaines vacances.
- Accueil de stagiaires : nous allons accueillir deux stagiaires en CAP Paysagiste à la MFR de Saint Projet : Louis LEMONIE-VIGNAUD du 14 septembre 2026 au 12 février 2027 et Logan GRENET du 01 février 2027 au 25 juin 2027.
- Plan communal de sauvegarde : le plan est actuellement en cours d'élaboration. Dans ce cadre, la commune va être partagée en secteurs dont un élu en sera le référent. Par ailleurs, un questionnaire va être transmis à chaque foyer via le bulletin municipal.
- Mise en place de l'aide au devoir : Renaud POULAIN fait part d'une question posée par des parents d'élèves. Réponse apportée : la question va être étudiée et un appel au bénévolat via le bulletin municipal pourrait être envisagé. Ce point sera également abordé avec l'équipe enseignante.
- Mise à jour des registres de sécurité et de l'inventaire des matériels (incendies, alarmes et défibrillateurs) : à l'exception des extincteurs, un travail de mise à jour est à prévoir pour l'ensemble des contrôles obligatoires et des défibrillateurs.
- Programme culturel communal : l'objectif de la commission est de faire vivre la salle socio-culturelle ainsi que les églises. Des animations sont d'ores et déjà prévues pour 2027 dont une soirée cabaret le 03 avril, un mini-festival de l'humour en collaboration avec Sandrine PARDOUX (dates à définir). Par ailleurs, au cours de ce dernier trimestre, sont prévus le repas des aînés de la commune le 18 octobre avec notamment une démonstration de l'association Te Akatupu, le loto du téléthon le 04 décembre à 21 heures, une animation en lien avec le téléthon le 05 décembre.
- Retour sur la journée communale du 23 août : de très bons retours des commerçants et artisans.
- Animations sur la commune : le 13 septembre aura lieu la kermesse de l'école dans l'allée du château et à la salle socio-culturelle, un spectacle de marionnettes du 09 au 11 octobre sur la place de la mairie, le 10 octobre une journée de la psychomotricité organisée par le CPTS de la Charente à la salle socio-culturelle.
- Bibliothèque municipale : les horaires ont été modifiés, elle est désormais ouverte les mardis et vendredis de 16 heures à 18 heures. Une association pour la gérer va être créée.
- Cérémonie du 07 septembre : une cérémonie de commémoration est prévue ce jour-là à 10 heures 30. Ont répondu présents Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, la gendarmerie, les

pompiers, le 515ème régiment du train ainsi que de nombreux porte-drapeaux d'associations d'anciens combattants et deux classes de l'école de Taponnat-Fleurignac. Un vin d'honneur sera servi à la salle socio-culturelle à l'issue de la cérémonie.

➤ Point sur la communication : Christine DELCOURT, élue en charge de la communication, informe avoir contacté toutes les associations communales mais très peu de retours à ce jour. Ces dernières vont être relancées.

➤ Repas des aînés de la commune : Madame la Maire présente les différents menus reçus à ce jour et mandate Guy ROUHIER pour voir s'il est possible avec le traiteur d'établir un menu avec les deux propositions reçues.

➤ Utilisation du terrain de foot : Francis LEROY informe que le club de football de Taponnat-Fleurignac est en veille. De ce fait, une convention va être signée avec le club de football La Rochefoucauld/Rivières pour les entraînements des enfants et éventuellement les matchs des féminines.

➤ Point sur la Communauté de Communes : des paniers sont offerts pour les femmes enceintes sur ordonnance verte / L'office de tourisme devrait être transféré à la médiathèque le temps des travaux / Dans le cadre de la mobilité réduite, le cabinet ITR a été mandaté et un questionnaire à destination des administrés a été élaboré / Des réflexions vont être menées concernant les piscines / Sur le point sanitaire, des inquiétudes à venir en raison du départ prochain du médecin à Marthon notamment / Un recrutement est en cours pour la crèche Mélusine.

La séance est levée à 22h21.

Prochaine réunion du conseil municipal : A déterminer

La Maire,
Annie TEXIER



La secrétaire de séance,
Renée VALENTIN

